

**NUMÉRO 1609-1143**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 septembre 2016 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Éric Lessard, M. Christian Roy,

M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Sont absents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jeannot Roy.

Est aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

**2. Lecture et adoption de l’ordre du jour**

1609-1143-2 Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l’ordre du jour soit adopté en ajoutant à 15. Varia : a) Politique Familiale, b) Photo. L’item varia demeure ouvert.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**3. Suivi du procès-verbal**

1. **Adoption du règlement 211-16, modifiant le Règlement 198 - Code d’éthique et de déontologie des élus**

ATTENDU que le règlement # 198 - Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables est en vigueur;

ATTENDU que les formalités prévues à la loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 8 août 2016;

1609-1143-3a POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy et unanimement résolu qu’il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

***Article 1 - TITRE DU RÈGLEMENT***

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 211-16 modifiant le règlement # 198 - Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables».

***Article 2 - PRÉAMBULE***

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s’il était ici reproduit au long.

***Article 3* - *UTILISATION OU COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS***

L’article 3.3 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels est modifié par l’ajout du paragraphe suivant :

« Il est interdit à tous les élus et/ou membres d’un conseil de la municipalité de faire l’annonce, lors d’une activité de financement politique, de la réalisation d’un projet, de la conclusion d’un contrat ou de l’octroi d’une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l’autorité compétente de la municipalité. »

### ***Article 4 - Entrée en vigueur***

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1. **Adoption du règlement 212-16, modifiant le Règlement 193 - Code d’éthique et de déontologie des employés**

ATTENDU que le règlement # 193 - Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables est en vigueur;

ATTENDU que les formalités prévues à la loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 8 août 2016;

1609-1143-3b POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et unanimement résolu qu’il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

***Article 1 - TITRE DU RÈGLEMENT***

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 212-16 modifiant le règlement # 193 - Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables».

***Article 2 - PRÉAMBULE***

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s’il était ici reproduit au long.

***Article 3* - *UTILISATION OU COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS***

L’article 8.3 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels est modifié par l’ajout du paragraphe suivant :

« Il est interdit à tout les employés de la municipalité de faire l’annonce, lors d’une activité de financement politique, de la réalisation d’un projet, de la conclusion d’un contrat ou de l’octroi d’une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l’autorité compétente de la municipalité. »

### ***Article 4 - Entrée en vigueur***

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1. **Dossier Télécom**

Madame Sophie Fortier est toujours sur le dossier et elle sera plus en mesure de nous faire un conte-rendu complet, à la prochaine séance du conseil, soit le 3 octobre 2016.

1. **Adoption des travaux de lignage**

ATTENDU QUE suite aux travaux du remplacement du ponceau des Cèdres dans le rang des Érables Nord;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de réfection de la chaussée ont été effectués dans le rang des Érables Nord ;

ATTENDU QUE suite à l’usure normale des lignes dans le rang Saint-Bruno, le marquage de la chaussée est nécessaire afin de rester sécuritaire sur toutes les voies circulables de la municipalité;

Entendu que l’analyse des coûts a été faite, par la directrice générale, sur les soumissions et que la municipalité respectera la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;

1609-1143-d EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables donnera le mandat à Marquage Traçage Québec de procéder à tracer une ligne axiale simple continue jaunes de 120mm sur tout le territoire de la municipalité, excluant les routes sous l’emprise du MTQ et sur 3km dans le rang des Érables Sud, 1.5km sur chacune des rives, les lignes de rive simple continues blanches de 120mm.

Adoptées à l’unanimité des conseillers

1. **Éclairage – Dossier Vincent Roy**

Suite à la lecture du document envoyé, il serait peut-être favorable d’établir un règlement municipal obligeant les organisateurs d’évènements spéciaux à mettre en place un éclairage qui respecte les normes de sécurité demandées par la sécurité publique.

1. **Borne fontaine sèche**

Le conseil demande au Directeur des travaux publics d’avoir une évaluation des coûts réalistes au projet et par la même occasion, il demande aussi à la directrice d’établir une entente d’usage.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 août 2016**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016;

ATTENDU QUEles membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1609-1143-4 Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 8 août 2016, soit adopté tel que rédigé

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**5. Lecture et approbation des comptes**

1609-1143-5 Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois d’août, pour un montant totalisant 204 430,55$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**6. Rapport du directeur des Travaux publics**

Le directeur des travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard, fait rapport au Conseil sur les travaux qui ont été faits au cours du mois d’août.

**7. PIIRL - Adoption Résolution – Élaboration des Plans et Devis**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d’application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire présenter une demande d’aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET) pour l’élaboration des plans et devis de travaux d’amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC Robert-Cliche a obtenu un avis favorable du MTMDET;

1609-1143-7 POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy, appuyé par madame Roxane Nadeau et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise la présentation d’une demande d’aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**8. Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la *Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des *Affaires municipales et de l’Occupation du territoire*;

1609-1143-8 POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

* QUE la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
* QUE la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
* QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au *ministère des* *Affaires municipales et de l’Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des *Affaires municipales et de l’Occupation du territoire*;
* QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
* QUE la municipalité s’engage à informer le *ministère des* *Affaires municipales et de l’Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
* QUE la municipalité informe le *ministère des* *Affaires municipales et de l’Occupation du territoire* que les travaux de rechargement et de pavage pour le rang des Érables Nord au coût estimé de 164 000 $ ont été réalisés en juillet 2016 pour un montant de 176 238,56 $ plus les taxes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**9. Discrétionnaire du Député – Approbation du coût des travaux**

1609-1143-9 Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu :

* Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le remplacement d’un ponceau du rang des Érables Nord, pour le gravelage, le nivelage mécanisé des chemins forestiers pour un montant subventionné de 103 452.04 $ plus les taxes, conformément aux exigences du ministère des Transports.
* Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**11. Déjeuner des Josérabliens**

Le comité informe que la réservation de la salle du Journel a été faite pour le 23 octobre et quelques idées sont énumérées.

**12. Rapport du maire**

Le maire, M Jeannot Roy, fait un rapport sur la dernière rencontre des maires.

**13. Correspondance**

1. **Communiqué de presse - CLD Robert-Cliche**

Confirmation du Fond de soutien aux projets structurants en Robert- Cliche pour l’année 2016-17 au montant de +/- 21 303$ (ancien Pacte Rural)

1. **Annonce du nouveau programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)**

Nous ne sommes pas admissibles.

1. **Bouge de là!**

Une capsule vidéo qui met en valeur les initiatives de saines habitudes de vie dont les municipalités bonifient soit par dons ou commandites et autres. Nous serons rencontrés le 8 septembre à 15hrs.

1. **Formations demandées par Isabelle Jodoin**

Présentation des formations à laquelle madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire trésorière et analyse des coûts de ceux-ci;

1609-1143-13-4 Suite à la présentation, il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, que le conseil approuve les frais d’inscription pour un montant de 206.95 $ TTC afin de participer aux formations demandées.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

**14. Varia**

1. **Politique familiale**

Présentation d’un projet de compensation financière, offerte par la municipalité Saint-Joseph-des-Érables, afin de venir en aide aux familles pour les frais de garde du midi. Le projet est unanimement refusé; mais le conseil aimerait regarder d’autres avenues à la prochaine planification budgétaire.

1. **Photo**

Présentation des photos prises des élus.

**15. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**16. Levée de la séance**

1609-1143-16 À 21h50, il est proposé par monsieur David Lessard, et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jeannot Roy, maire Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière Marie-Josée Mathieu, directrice générale